

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE

DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Perrex (Ain) étant assemblé en session ordinaire dans la salle du conseil après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VIGHETTI Jean-Jacques, le maire, assisté de Madame Isabelle Buiret, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : le 12 décembre 2024

Étaient présents : Mmes et MM. AMEIL Marc - ANELARD Maryannick - DEGLETAGNE PICARD Béatrice - FARGEOT Julien - GEINDREAU Stève - JACOBBERGER Christophe - MAZUIR Marie-Laure - MATHEY Estelle - MONTANGERAND Jean-Michel -

Étaient excusés : Mme BASSET Sabrina- MM. RENOUD Clément - JEAN Denis

Le quorum étant réuni pour délibérer valablement, le conseil municipal examine les points inscrits à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code d'administration communale, à la désignation d'un secrétaire de séance parmi les membres du conseil : Estelle MON et Marc AMEIL en prennent la responsabilité.

Ordre du jour

1. Approbation des comptes rendus du 21 novembre et du 3 décembre 2024
2. Suite du débat d'orientation budgétaire pour 2025
3. Délibération relative au montant des subventions accordées aux associations et organismes assimilés
4. Délibération visant à actualiser le contrat passé avec le gestionnaire du foodtruck « le Gourmand de l'Ain »
5. Délibération visant à valider le montant des indemnités horaires pour les travaux supplémentaires confiés à Madame Nadège Pakula
6. Examen, et le cas échéant, validation de la modification du contrat de service Magnus pour l'utilisation du logiciel de gestion comptable, de gestion des ressources humaines et de gestion de l'interface avec les administrés
7. Débat concernant les conditions de sécurisation des locaux de la mairie
8. Compte rendu des réunions
9. Permis de construire et déclarations préalables
10. Questions diverses

1 - Approbation des comptes rendus du 21 novembre et du 3 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

2 – Suite du débat d'orientation budgétaire pour 2025

Dans la continuité des séances précédentes, il est confirmé d'étudier les travaux listés ci-après :

1-Bâtiments communaux

- Mur sud de la cour et clôture de l'école ;
- Peintures à l'école (hall d'entrée et bureau des enseignants) ;
- Fenêtres, portes-fenêtres et volets du second appartement au-dessus de l'école ;
- Isolation de certains bâtiments communaux : mairie, salle polyvalente, bibliothèque ;
- VMC sur les salles 2 et 3.

2-Voirie

- Entrées des entreprises établies sur la ZAC ;
- Aménagement des chemins du côté de la Veyle sur 1600 mètres ;
- Signalisation.

3-Aménagement des allées de l'extension du cimetière.

4-Installation de panneaux photovoltaïques, échange des ampoules sur les candélabres (pose d'ampoules Led), mise à disposition d'une borne électrique de recharge ;

5-Toiture de la sacristie de l'église (instruction en cours)

6-Contribution pour l'organisation du 25^{ème} anniversaire de la bibliothèque communale.

Les membres de la commission « Budget-Finances -Economie » seront réunis en début d'année 2025 en vue d'arrêter la programmation budgétaire indicative pour l'exercice à venir. Ils devront prendre en compte les options budgétaires de l'intercommunalité pour finaliser l'équilibre des comptes 2025. Selon la procédure usuelle, le conseil municipal sera réuni en mars pour valider la programmation budgétaire.

3 - D20241219001 - Délibération relative au montant des subventions accordées aux associations

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Objet : Comme il a été décidé les années précédentes, il est proposé de contribuer au fonctionnement d'associations œuvrant sur la commune au service des résidents.

Décision :

- 1- Une somme de 450 € sera allouée pour 2025 à l'Amicale des pompiers de Perrex ;
- 2- Une somme de 1 200 € sera allouée pour 2025 au Comité des fêtes ;
- 3- Une somme de 900 € sera allouée pour 2025 au Comité de Fleurissement ;
- 4- Une somme de 180 € sera allouée pour 2025 à la Société de Chasse ;
- 5- Une somme de 93 € sera allouée pour 2025 à la coopérative scolaire (OCCE de l'Ain) ;
- 6- Une somme de 250 € sera allouée pour 2025 à la Société de Pêche l'Hameçon

En outre une somme de 100 € sera attribuée pour 2025 aux MFR (Pont de Veyle et Bâgé le Châtel) et une somme de 1000 € est votée en 2025 au titre de frais de scolarité classe ULYS pour la commune de Chatillon sur Chalaronne.

4- D20241219002 - Délibération visant à actualiser le contrat passé avec le gestionnaire du foodtruck « Le Gourmand de l'Ain »

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Objet : Il est proposé d'actualiser le contrat passé l'an dernier avec le gestionnaire du foodtruck « Le Gourmand de l'Ain » pour donner suite à l'information qu'il ne viendra pas le samedi matin en 2025.

Décision : Le gestionnaire du foodtruck « Gourmand de l'Ain » ne tiendra une permanence que le mercredi et s'acquittera en conséquence d'un droit mensuel de 50€.

5- D20241219003 - Délibération visant à valider le montant des indemnités horaires pour les travaux supplémentaires confiés à Madame Nadège Pakula, agent technique

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Objet : Il est proposé d'octroyer, dans la limite de 25 heures mensuelles, une indemnité à Madame Nadège Pakula, agent technique de la commune, pour les travaux supplémentaires qui lui sont confiés.

Décision : La proposition est adoptée à l'unanimité.

6 - D20241219004 - Examen, et le cas échéant, validation de la modification du contrat de service Magnus pour l'utilisation d'un logiciel de gestion comptable, de gestion des ressources humaines et de gestion de l'interface avec les administrés

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Objet : Il est proposé de valider la proposition de contrat de service Magnus en vue d'améliorer le suivi de la comptabilité, la gestion des ressources humaines et le service aux usagers.

Décision : Un contrat d'une durée de trois ans passé avec l'entreprise Berger Levrault est validé à l'unanimité par le conseil municipal, ce qui correspond à une dépense annuelle d'un montant de 2 711,50 € HT en sachant qu'un rabais a été consenti pour les deux premières années du contrat et 3180 HT l'année suivante.

7 - Débat concernant les conditions de sécurisation des locaux de la mairie

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Objet : Après consultation de la société VMS, le conseil municipal est notamment alerté sur la nécessité de protéger les bases de données gérées par la mairie. Pour couvrir le risque identifié, un devis a été demandé pour une sauvegarde externalisée.

Décision : L'objet de cet échange fera l'objet d'une consultation lors d'une prochaine réunion du conseil.

8 - Compte rendu des commissions réunies depuis le dernier conseil municipal

Cette rubrique sera présentée une fois que les comptes-rendus des commissions seront diffusés.

Par ailleurs, de manière à faciliter le rendu compte des commissions, le secrétaire de séance proposera une méthode de collecte et de présentation des informations échangées au cours de ces réunions.

9- Permis de construire ou déclarations préalables

Les élus prennent connaissance des permis et déclarations de travaux déposés en mairie depuis la dernière réunion :

- Mme M. FARGEOT Thomas PC modificatif pour suppression pergola, baie vitrée etc..
- Mme DA SILVA Mylène : DP pour pose de portail et prolongation clôture
- M. CHANEL Yohan : DP pour local technique piscine et auvent
- M. PETIT Pascal : DP pour changement de menuiseries
- M. PACCAUD Philippe : DP pour modification d'ouverture, changement de menuiseries et pose pergola
- SASU GIRASOLE (DOUCET Gilles) : DP pour pose de panneaux photovoltaïques

10 - Questions diverses.

- 10.1 Le marché de Noël a été organisé le vendredi 6 décembre 2024 selon le programme prévu.
- 10.2 Les vœux de la municipalité sont programmés le vendredi 3 janvier 2025 ainsi qu'il a été rappelé dans le flash info récemment distribué.
- 10.3 La manifestation programmée pour marquer le 25eme anniversaire de la bibliothèque municipale est reportée au 13 septembre 2025.
- 10.4 Le comité des fêtes a annulé la réservation des salles prévue le 18 janvier pour l'organisation du concours de belote coincée, en raison d'une défaillance de bénévoles.
- 10.5 Le maire remercie l'équipe municipale pour son implication dans le suivi des affaires communales et l'encourage à continuer ses efforts pour mener à son terme, dans les meilleures conditions possibles, le programme électoral présenté en 2020.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 heures.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 16 janvier 2025 à 20 heures.

